

EXTENSION DE LA ZONE DE SERVICES PORTUAIRES

Maître d'ouvrage : GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

En savoir +

Présentation du projet :

Les terminaux à conteneurs de Fos-Graveleau disposent d'une zone de 21 hectares dédiée au stockage et réparation de conteneurs vides, dénommée la Zone de Services Portuaires 1 (ZSP1). La ZSP1 arrive aujourd'hui à saturation et contraint la dynamique de croissance du trafic conteneurs à court terme. Afin d'accompagner le développement de ce secteur d'activités et de rétablir et maintenir une intégration de qualité de l'activité portuaire dans le réseau viaire et le paysage, la mise à disposition de nouvelles parcelles dédiées à ces activités est donc indispensable.

Objectifs :

- Éviter la dispersion des activités liées aux conteneurs vides et le mitage paysager du territoire ;
- Réduire les trafics de brouettage et leur impact sur les routes, en proposant un espace dédié au cœur du pôle logistique ;
- Accompagner l'augmentation des trafics continentaux associée au développement de l'activité conteneurs.

37 M €

Coût total estimé à date

Infrastructures portuaires et logistiques



Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône (13)
Localisation :
Occupation actuelle de la parcelle :
Sans occupation.



Processus de participation :

- Concertation préalable au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement du 15/11/18 au 15/12/18 ;
- Enquête publique en 2025 ;
- Concertation continue globale du GPM de 2027 à 2029.



Études disponibles et/ou en cours :

- Étude environnementale et étude d'inondation disponibles



État d'avancement du projet :

- Chantier de mesures compensatoires en cours.



Échéance de mise en œuvre :

- Travaux de viabilisation prévus par le GPM de 2027 à 2029 ;
- Premières mises en service dès 2030.



Projets connexes :

- L'ensemble des activités en lien avec cette zone de services portuaires.



Impacts et contribution à la vocation territoriale :

- Création d'une centaine d'emplois directs ;
- Commercialisation d'une cour ferroviaire (environ 5 ha permettant la construction de 2 voies de 800 m), permettant d'assurer le report modal des flux routiers vers des flux ferroviaires ;
- Le projet n'impacte pas d'espaces agricoles ni forestiers. Néanmoins, il entraîne l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols sur une surface d'environ 36 ha. Les remblais nécessaires au projet impactent 33,4 ha de zones humides. Le secteur sera utilisé en tant que pôle logistique, entraînant notamment des déplacements qui contribueront à l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques sur un secteur déjà fortement impacté par la dégradation de la qualité de l'air.